

VŒUX ADOPTÉS AU 86^e CONGRÈS 13 juin 2011 à Reims

VŒUX TRANSMIS PAR LE CONGRÈS AUX INSTANCES COMPÉTENTES DE LA LDH

Vœux n°1 présenté par la section LDH Paris 19

Le congrès émet le vœu que les requis clairement exprimés par le règlement intérieur (article R5) sur le fonctionnement des groupes de travail soient effectivement suivis par tous les groupes de travail figurant dans la liste arrêtée par le Comité central.

Il souhaite que, pour favoriser l'information de tous les ligueurs, la liste des noms et des coordonnées des délégués responsables des groupes de travail soit diffusée aux ligueurs et disponible pour tous les présidents de section qui ont pour mission d'accueillir les nouveaux adhérents.

Le congrès souhaite que les listes de diffusion courriel, constituées par le siège pour chaque groupe, soient utilisées par les groupes de travail et que le rapport annuel de chaque groupe soit accompagné d'une fiche de présentation afin d'inciter les ligueurs intéressés à y participer.

Adopté à l'unanimité moins 1 contre et 13 abstentions.

Vœu n° 2 présenté par la section LDH Paris 18

Comme inscrit dans l'article R-34, notre section propose la mise au vote du vœu suivant :

La LDH section Paris 18 consciente des nombreuses discriminations existant dans le monde du sport à l'encontre notamment de pratiquants étrangers (FFF...), souhaite que soit créé (voir relancé) un groupe de travail intitulé « Sports et libertés », dans l'intention de porter ces problèmes d'une manière cohérente à l'attention des pouvoirs publics et d'obtenir que la loi française soit appliquée.

Adopté à l'unanimité.

Vœu n°3 présenté par le Comité régional Bourgogne

Le congrès souhaite qu'une réflexion soit menée par le Comité central sur un dispositif de formation des adhérents.

Adopté à l'unanimité moins 3 contre et 10 abstentions.